

« ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE »

Webinaire de présentation de l'appel à projets Nouvelle-Aquitaine 2026

Écophyto est une
politique publique du



Organisation de l'appel à projets

Dates de dépôts

- **Objectif** : accompagner les groupes d'agriculteurs, en cours de constitution ou déjà organisés, qui souhaitent s'engager, ou poursuivre leur engagement, dans un projet d'amélioration de leurs pratiques agricoles, dans une dynamique de transition agroécologique des exploitations.
- Toutes les informations détaillées sur le site Internet de la DRAAF > [Rubrique Appel à projets](#)
- **Nouveauté** : dossiers à déposer sur la plateforme *demarche.numerique.gouv.fr*



| | |
|--|--------------------|
| Date de lancement | 30 mars 2026 |
| Date limite de dépôt des dossiers | 31 mai 2026 |

Pour toute question vous adresser à gjee.30000.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Se repérer entre les différents volets

Les documents de l'appel à projets

Document de cadrage



Appel à projets régional Nouvelle-Aquitaine 2026

Accompagnement de collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique

Document de cadrage



Date de lancement : 30 mars 2026
 Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2026

Pour toute question vous adresser à guia.30000@raf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Financé par



- Éléments généraux
- Annexes financières

Cahiers des charges

Volet émergence



Appel à projets régional Nouvelle-Aquitaine 2026

Accompagnement de collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique

Cahier des charges du volet ÉMERGENCE de GIEE et de groupe Écophyto 30 000 Pour le financement de l'animation

Date de lancement : 30 mars 2026
 Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2026

Pour toute question vous adresser à guia.30000@raf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Financé par



Volet reconnaissance et financement d'un groupe Écophyto 30 000



Appel à projets régional Nouvelle-Aquitaine 2026

Accompagnement de collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique

Cahier des charges du volet Groupe Écophyto 30 000 Collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique à bas niveau de produits phytosanitaires

Pour la reconnaissance et le financement de l'animation

Date de lancement : 30 mars 2026
 Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2026

Pour toute question vous adresser à guia.30000@raf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Financé par



Volet reconnaissance et/ou financement d'un GIEE



Appel à projets régional Nouvelle-Aquitaine 2026

Accompagnement de collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique

Cahier des charges du volet GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) Pour la reconnaissance et/ou le financement de l'animation

Date de lancement : 30 mars 2026
 Date limite de dépôt des dossiers : 31 mai 2026

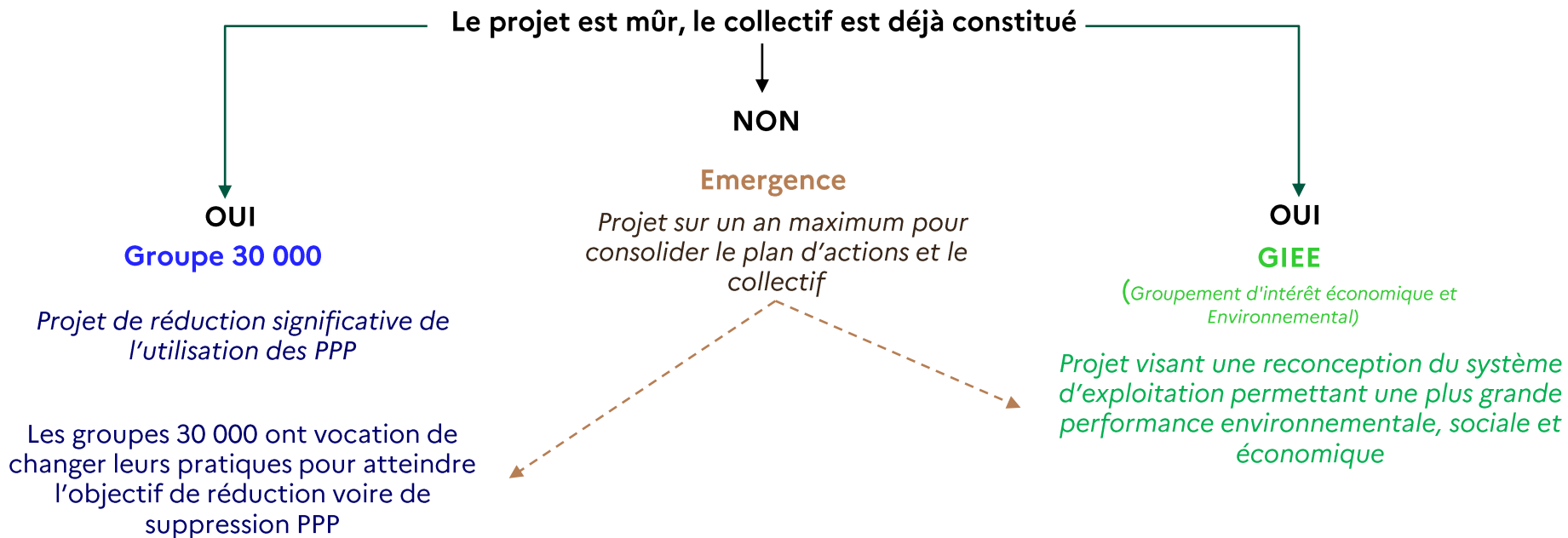
Pour toute question vous adresser à guia.30000@raf.nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Financé par



Se repérer entre les différents volets

Quel dispositif choisir ?



PPP : produits phytopharmaceutiques

Les financeurs de l'appel à projets

3 financeurs mobilisés

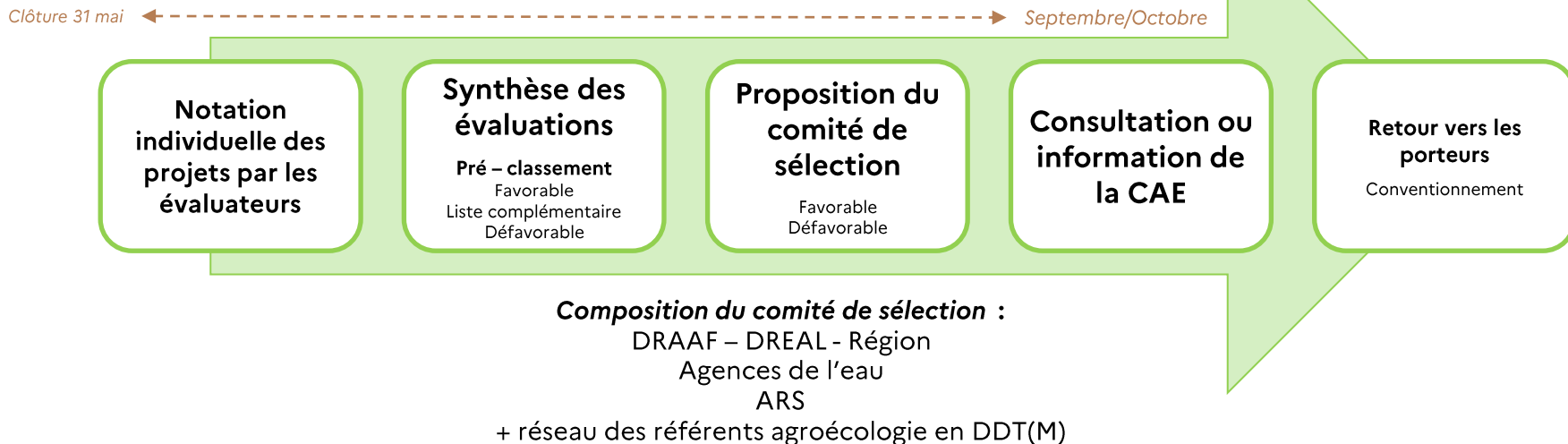
| Collectif | GIEE | 30 000 | Émergence de collectif (GIEE ou 30 000) |
|----------------------|--|---|--|
| Type de financement | Crédits CASDAR | Crédits Écophyto Agence de l'eau | Crédits CASDAR (GIEE) ou crédits Écophyto (30 000) |
| Taux d'aide | CASDAR : 80 % maximum du coût total du projet (plafonné à 40 000 €/projet) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>AELB</u> : 50 % maximum • <u>AEAG</u> : 70 % maximum Plafond de 10 000 € par exploitation agricole engagée sur la période des 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> • <u>CASDAR</u> : 80 % maximum du coût total du projet (plafonné à 8 000 €/projet) • <u>AELB</u> : 50 % maximum (plafonné à 10 000 €/projet) • <u>AEAG</u> : 70 % maximum (plafonné à 10 000 €/projet) |
| Durée de financement | 3 ans maximum, renouvelable 1 fois | 3 ans maximum, renouvelable 1 fois | 1 an maximum, non renouvelable |

CASDAR : Compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural »

AELB : Agence de l'eau Loire Bretagne

AEAG : Agence de l'eau Adour-Garonne

La chronologie de l'appel à projets



CAE : Commission Agroécologie
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ARS : Agence régionale de santé
DDT(M) : Direction départementale des territoires (DDT) et de la mer (DDTM)

Actualité structures éligibles

Tous volets confondus



Pour rappel, suite à la séparation des activités de vente et de conseil de produits phytopharmaceutiques (PPP) en 2021, les organismes (**coopératives et négociants**) disposant d'un agrément "conseil" et "vente" ne pouvaient plus candidater pour animer les actions d'un collectif liées à la réduction de l'usage des PPP.

L'arrêté du 22 décembre 2025 met fin à la séparation vente/ conseil pour les distributeurs de PPP (mais pas pour les fabricants) à compter du 1^{er} janvier 2026. Ainsi les coopératives et négoce (qu'ils détiennent ou non un agrément conseil) ont à nouveau la possibilité d'accompagner les collectifs agricoles travaillant sur la thématique des PPP. Toutefois, les projets déposés ne devront comporter aucune activité de conseil à l'utilisation de PPP au sens de l'article L. 254-6-4 du Code rural et de la pêche maritime.

Volet ÉMERGENCE

de GIEE et de groupe Écophyto 30 000

- Accompagner des groupes d'agriculteurs naissants qui souhaitent s'engager sur leur territoire et construire un projet d'évolution de leurs pratiques vers l'agroécologie
- Une structure d'accompagnement
- Premier noyau de **5 exploitations agricoles**

Contenu du projet

- **constituer le groupe**, le structurer ou le consolider et affiner son mode de fonctionnement ;
- réaliser des **diagnostics globaux de durabilité** ;
- fixer les **objectifs** du collectif
- définir le **projet du collectif** et construire un **projet de plan d'actions**.
- d'identifier des **partenariats** à associer

Volet ÉMERGENCE


de GIEE et de groupe Écophyto 30 000

- Accompagner des groupes d'agriculteurs naissants qui souhaitent s'engager sur leur territoire et construire un projet d'évolution de leurs pratiques vers l'agroécologie
- Une structure d'accompagnement
- Premier noyau de **5 exploitations agricoles**

Contenu du projet

- **constituer le groupe**, le structurer ou le consolider et affiner son mode de fonctionnement ;
- réaliser des **diagnostics globaux de durabilité** ;
- fixer les **objectifs** du collectif
- définir le **projet du collectif** et construire un **projet de plan d'actions**.
- d'identifier des **partenariats** à associer

FOCUS diagnostic

- Méthode de diagnostic agroécologique (*ACTA, IDEA 4, Diaterre de Solagro, etc.*) laissée libre
- Identique pour tous les membres
- **Nouveauté** : tout diagnostic réalisé **depuis moins de 3 ans demeure valable** si aucun changement majeur n'est intervenu depuis au sein de l'exploitation. 

Le volet reconnaissance et/ou financement d'un GIEE

Caractéristiques principales

- Une **structure porteuse du GIEE** = personne morale qui porte le collectif (50 % des voix d'agriculteurs au sein de son instance décisionnelle)
- Une **structure d'accompagnement** (*identique ou non*)
- Minimum **8 exploitations agricoles**

Contenu du projet

- **Projet multithématiques**
- **Amélioration des performances économiques, environnementales, sociales**
- **Objectifs ambitieux** liés à la reconception du système d'exploitation
- Sur un **territoire**
- **Partenaires**
- **Indicateurs de résultats et de suivis des actions**
- **Modalités de capitalisation et diffusion des résultats**



Le volet reconnaissance et/ou financement d'un GIEE

Caractéristiques principales

- Une **structure porteuse du GIEE** = personne morale qui porte le collectif (50 % des voix d'agriculteurs au sein de son instance décisionnelle)
- Une **structure d'accompagnement** (*identique ou non*)
- Minimum **8 exploitations agricoles**

Contenu du projet

- **Projet multithématiques**
- **Amélioration des performances économiques, environnementales, sociales**
- **Objectifs ambitieux liés à la reconception du système d'exploitation**
- **Sur un territoire**
- **Partenaires**
- **Indicateurs de résultats et de suivis des actions**
- **Modalités de capitalisation et diffusion des résultats**

Reconnaissance et/ou financement

Durée de reconnaissance
= durée du projet
3, 6 ou 9 ans

Arrêté du préfet de région
(après avis en CAE)

Durée de financement 3 ans max
(reconductible une fois)

Bilan final de l'année d'émergence et les diagnostics de durabilité demandés au moment du dépôt de candidature

Le volet reconnaissance et/ou financement d'un GIEE

Indicateurs

Nouveauté



| Performance | Indicateur de résultats |
|------------------|-------------------------|
| Économique | 2 ind. minimum |
| Environnementale | 2 ind. minimum |
| Sociale | 2 ind. minimum |



= apprécier le degré d'atteinte des objectifs

Indicateurs mesurables, analysables

Chiffrés (Unité)

Valeur en début de projet

Valeur cible de fin de projet

Exemples en annexe du cahier des charges

Indicateurs de suivi par action



= suivre la mise en œuvre directe de l'action

À inscrire dans le plan d'actions

Ex : taux de présence à une réunion, nombre de tours de plaine, nombres d'articles publiés, etc.

Le volet reconnaissance et/ou financement d'un GIEE

Renouvellement

Un GIEE peut renouveler son projet à la fin d'une première phase de reconnaissance :

- fournir le **bilan technique** final du projet précédent au moment du dépôt de candidature ;
- déposer un **complément au projet**, plus **ambitieux**, avec de **nouveaux objectifs**, qui se basera sur les résultats du précédent projet ;
- accueillir éventuellement de **nouveaux agriculteurs dans le groupe**.

Le volet reconnaissance et/ou financement d'un GIEE

Critères d'éligibilité

En premier lieu :

- **Ambition agroécologique (systémique) ;**
- Cohérence du plan d'actions (**triple performance**) ;
- **Pertinence technique des actions ;**
- **Dimension collective et partenariale ;**
- Approche **territoriale** du projet ;
- **Dispositif de suivi** (indicateurs) ;
- Dispositif de **capitalisation** et de **diffusion des résultats**
- **Qualité et cohérence générale du dossier**

Critères complémentaires :

- **Caractère innovant** du projet ;
- Objectif de :
 - **réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques ;**
 - **gestion globale efficace des engrais minéraux ;**
 - **protection de la qualité de l'eau ;**
- Lien avec **d'autres réseaux existants**
- Projet mobilisant les **établissements d'enseignement agricole**

Le volet Écophyto 30 000

Caractéristiques principales

- Taille du collectif : entre **10 et 20 exploitations agricoles**
- **Projet pluriannuel** (3 ans renouvelable une fois sous conditions)
- Réduction significative de l'usage des PPP
- Recours à d'autres pratiques agroécologiques (Approche systémique)

Bénéficiaires éligibles

Les agriculteurs ciblés par la démarche sont :

- déjà organisés dans un collectif existant avec un objectif ou des leviers d'action communs (DEPHY, CETA, GIEE, groupes 30 000 émergents, GDA, CUMA, réseaux de coopératives, CIVAM...);
- et/ou déjà organisés en collectif fondé sur une entrée territoriale (signes de qualité, zones sensibles, aires d'alimentation de captage...) et souhaitant approfondir la démarche en cours autour de l'agroécologie ;
- et/ou intéressés et souhaitant s'inscrire dans une démarche collective en lien avec l'agroécologie en vue de réduire significativement l'usage des PPP.

Le volet Écophyto 30 000

Le contenu attendu du projet

- S'inscrire dans une approche agroécologique systémique
- Proposer des objectifs ambitieux et innovants en termes de reconception de systèmes de production
- Amélioration des performances économiques, environnementale, sociale
- Être pluriannuel (3 ans minimum) et cohérent dans sa durée au regard des objectifs à atteindre
- Les projets devront pouvoir être transférables, transposables à d'autres collectifs d'agriculteurs

Le volet Écophyto 30 000

Les indicateurs

Les indicateurs de suivi :

Le suivi des travaux des groupes 30 000 s'appuie sur un ensemble d'indicateurs techniques et organisationnels, permettant d'évaluer à la fois les progrès agro-environnementaux, la performance des exploitations, et la dynamique collective du projet.

Des indicateurs techniques :

- Indicateurs obligatoires :
 - IFT (herbicides, hors herbicides, biocontrôle, etc.) par exploitation ;
 - Niveau de satisfaction des agriculteurs (évolutions amenées, performances économiques, rendements)
- Autres indicateurs de suivi proposés par le groupe

Des indicateurs organisationnels :

- Nombre de réunions du groupe et taux de participation ;
- Nombre d'actions de démonstration ;
- Nombre de livrables produits (fiches, vidéos, etc.)

Retour du jury sur l'appel à projets 2025

Avis favorables



| Emergence | Reconnaissance | Renouvellement |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Identification de la problématique et des axes travail• Présentation du pré-projet et des actions qui seront mises en œuvre• Partenaires associés ou envisagés | <ul style="list-style-type: none">• Etat des lieux du collectif• Cohérence du projet par rapport au contexte territorial• Description des objectifs poursuivis• Indicateurs de résultats et de suivi cohérents• Modalités de diffusion et d'utilisation des résultats obtenus• Description des partenaires associés et leurs contributions aux objectifs poursuivis | <ul style="list-style-type: none">• Bilan de la phase de reconnaissance• Approfondissement des thématiques en valorisant les résultats/expériences de la première phase |



Retour du jury sur l'appel à projets 2025

Avis défavorables

Emergence

Reconnaissance

Renouvellement

- Dossiers trop succincts qui manquent de clarté dans les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre **vs** dossiers avec des pistes d'actions trop denses et une mise en œuvre pas clairement établie
 - Ambition agroécologique trop faible et approche systémique pas assez développée
 - Projets centrés sur une seule thématique (ex : mise en place d'un processus d'abattage en élevage, utilisation d'un matériel agricole) ou la thématique sort du cadre de financement d'un GIEE/30 000 (ex : transmission, aspects santé animale)
 - Actions similaires avec un précédent projet déposé par la même structure
 - Partenariats négligés ou pas assez approfondis
 - Dossiers administrativement non recevables
- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Questionnement sur la viabilité du projet sur le long terme pour un éventuel dépôt en reconnaissance | <ul style="list-style-type: none">• Indicateurs mal définis, non chiffrés, pas toujours en cohérence avec les objectifs• Capitalisation trop légère avec une diffusion des résultats restreintes aux adhérents de la structure | <ul style="list-style-type: none">• Absence de bilan de la phase de reconnaissance• Nouvelles pistes de travail pas assez précises |
|--|---|---|

Démarche numérique

- 4 formulaires en ligne

30 000
Reconnaissance/
renouvellement

GIEE
Reconnaissance
et/ou financement

GIEE
Renouvellement
et/ou financement

Émergence
GIEE/30 000

- Remplissage des champs : description du projet, résumé, durée, etc.
- Dépôt du dossier technique, budget prévisionnel et d'autres pièces justificatives (*voir listes en annexe des cahier des charges*)
- Modèle de formulaires et pièces à joindre sur le site Internet de la DRAAF

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ?



Appel à projets Nouvelle-Aquitaine 2026 « Accompagnement des collectifs en transition agroécologique » - Volet reconnaissance et/ou financement d'un GIEE

🕒 Temps de remplissage estimé : 105 min (variable selon les options choisies)

📅 Date limite : 31 mai 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche

Vous êtes un particulier ?



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Se connecter avec son compte
demarche.numerique.gouv.fr

Créer un compte
demarche.numerique.gouv.fr

J'ai déjà un compte



Capitalisation des collectifs GIEE et 30 000 Nouvelle-Aquitaine : missions et ressources

Webinaire AAP GIEE 30 000 NA – 9 avril 2026

Céline Vachon - Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**

GOVERNEMENT
Julien
Barnier
Premier

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
Julien
Barnier
Premier





De nombreux collectifs d'agriculteurs en Nouvelle-Aquitaine

CAPITALISER LES TRAVAUX MENÉS

= une obligation pour les collectifs reconnus

GIEE 30 000

Contextualiser, Analyser, Partager

La capitalisation

 **Capitaliser**, c'est


transformer le savoir en
connaissance partageable

« Le fait de **contextualiser**, de
formaliser et de **rendre
accessibles** des informations
relatives aux résultats et aux
expériences des collectifs »



Mettre à profit l'expérience (réussites comme échecs) du collectif
auprès d'autres acteurs

La capitalisation

 **Capitaliser**, c'est
transformer le savoir en
connaissance partageable



Dimensions **techniques**,
organisationnelles,
sociologiques

*Pratiques innovantes, résultats,
étapes, trajectoires, dynamique
partenariale,...*

Coordination régionale CRANA

Faciliter

Mettre en relation

Rendre accessible



Capitalisation : quels attendus ?

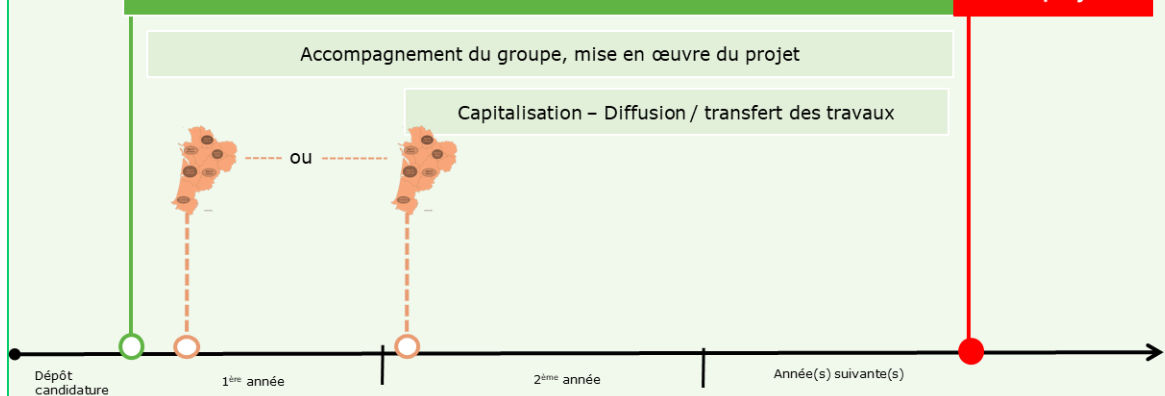


Participation
à la tournée
capitalisation

Groupes 30 000
Lauréats année N

Animation d'un GIEE reconnu (3 ou 6 ans de financement)

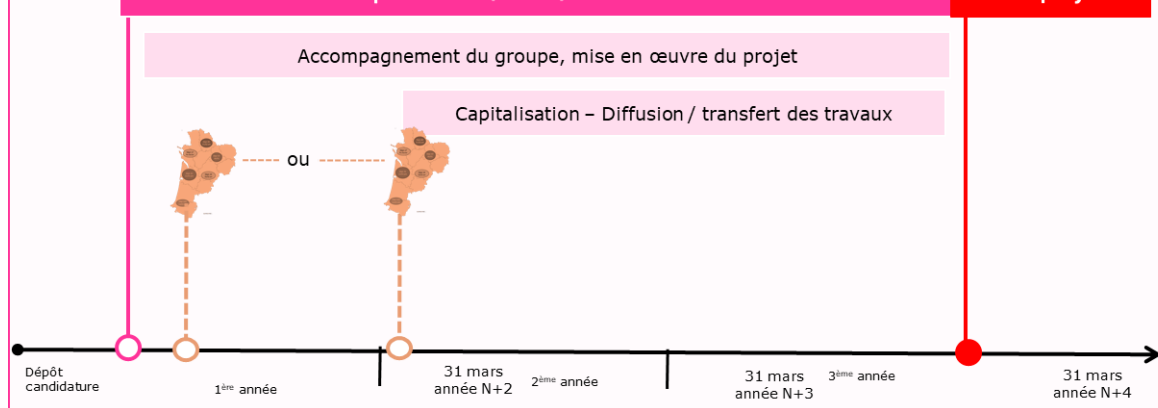
Fin du projet



Participer à une rencontre de la tournée capitalisation
sur la 1^{ère} ou 2^{ème} année

Reconnaissance Groupe 30 000 (3 ans)

Fin du projet





Capitalisation : quels attendus ?



3 livrables
obligatoires

Groupes 30 000
Lauréats année N

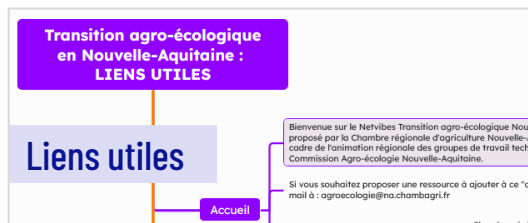


Modèles dans la boîte à outils des animateurs NA





Des ressources à mobiliser



<https://bit.ly/Liens-utiles-Collectifs-NA>

À retrouver depuis le site CRANA
Produire > Transitions agricoles > Encart en bas de page)

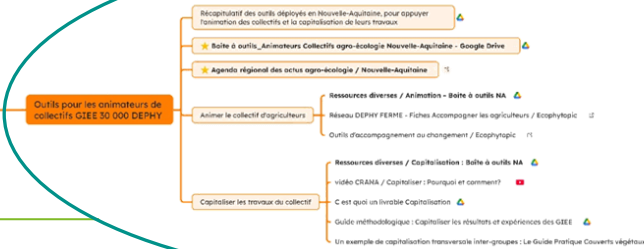
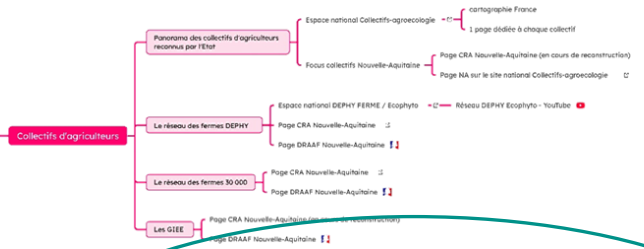
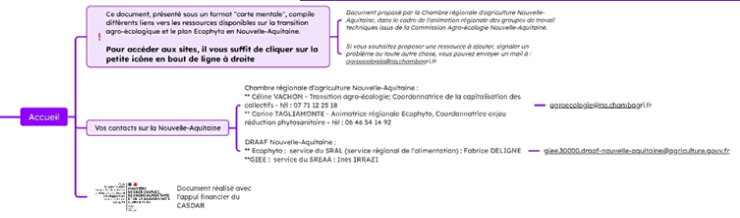
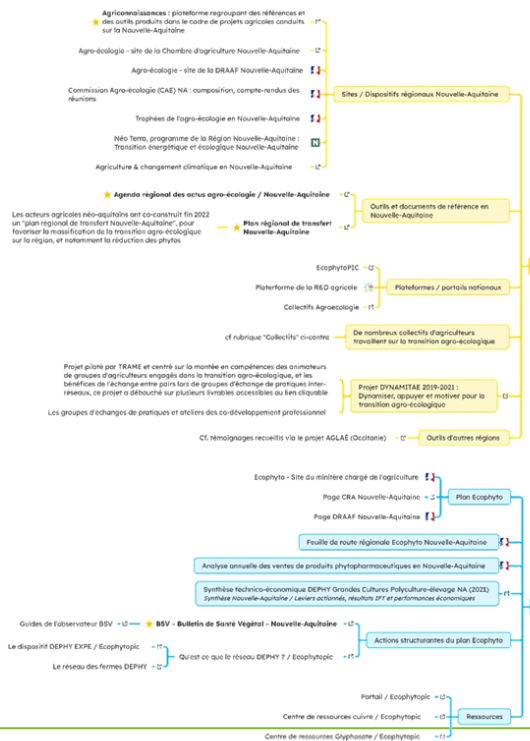


Tous les liens utiles pour la transition agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine



<https://bit.ly/Liens-utiles-Collectifs-NA>

Transition agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine : LIENS UTILES



Des ressources à mobiliser



<https://bit.ly/Liens-utiles-Collectifs-NA>



Drive Google



<https://bit.ly/agenda-agroecologie-NA>



<https://collectifs-agroecologie.fr/>

Merci de votre attention

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr





À VOS QUESTIONS